

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 561 rendant exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 25 avril 1947 relative à l'ouverture de crédits supplémentaires du budget local (exercice 1946).

n° 561

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mai 1947

Numéro JO
n° 4 du 31/05/1947

Date du numéro
31 mai 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret en date du 18 juin 1884

Vu le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif à la Côte française des Somalis, notamment en son article 42

Sur le rapport du chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 25 avril (1947).

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte Française des Somalis en date du 25 avril 1945 relative à l'ouverture des crédits supplémentaires au budget local de l'exercice 1946 de la somme de quatre millions douze mille francs se répartissant comme suit :

Chapitre 4 3.337.900

chapitre 6 396.800

Chapitre 9 277.300 Total 4.012.000 cette somme sera couverte par les réalisations excédentaires de l'exercice 1946.

le gouverneur P.H.

SIRIEX